MY EXPLORER CARD

VOTRE CARTE AVANTAGES

PROCÉDURE POUR LA GESTION ET
LA CRÉATION DES EXPLORER CARDS

CRANS MONTANA
Absolutely

SOMMAIRE

1. Informations générales 3

2. Connexion au portail MY EXPLORER CARD 5

3. Configuration de vos cartes propriétaires 6

4. Consultation / Impression 7

5. MY EXPLORER CARD au format digital 9

6. Création des cartes invités / locataires 10

7. Plus d'invités / locataires que de cartes propriétaires / UPM 13

8. Impression voucher et cartes invités / locataires 14

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En tant que propriétaire d'une résidence secondaire, vous vous acquittez dès le 1er janvier 2018, pour votre objet, de la taxe de séjour sous forme d'un forfait annuel obligatoire selon le tableau ci-dessous.

Nbre de pièces	Unité par ménage (UPM)	Montant forfaitaire
Moins de 3 pièces	2	CHF 300.00
3 pièces	3	CHF 450.00
4 pièces	4	CHF 600.00
5 pièces	5	CHF 750.00
6 pièces et plus	6	CHF 900.00

La facture de la taxe forfaitaire annuelle obligatoire vous est envoyée individuellement par les communes de Crans-Montana, Icogne et Lens.

La taxe forfaitaire annuelle obligatoire est due indépendamment du type d'occupation et de la fréquence d'occupation.

Le produit de la taxe de séjour est utilisé dans l'intérêt des assujettis tout en respectant les bases légales. Le paiement de la taxe forfaitaire annuelle vous donne droit à une EXPLORER CARD (carte avantages) par UPM.

Vous trouvez dans ce document toutes les informations nécessaires à la création de vos EXPLORER CARDS.

DES QUESTIONS CONCERNANT

- **la facture de la taxe de séjour**
- **le nouveau règlement de la taxe de séjour**
- **votre bien**

Contactez l'administration communale où se situe votre résidence secondaire :

Crans-Montana :
crans-montana@cransmontana.ch
+41 (0) 27 486 18 18
Icogne :
info@icogne.ch
+41 (0) 27 484 20 00
Lens :
joy.giorgetta@lens.ch
+41 (0) 27 484 25 20

DES QUESTIONS CONCERNANT

- **MY EXPLORER CARD**

Contactez Crans-Montana Tourisme & Congrès :

Crans-Montana Tourisme & Congrès
myexplorercard@crans-montana.ch
+41 (0) 27 485 04 50

TAXES DE SÉJOUR

Toutes les nuitées sont comprises dans la taxe forfaitaire annuelle obligatoire de votre objet, y compris les nuitées de vos invités, ainsi que celles de vos locations occasionnelles.

Le propriétaire loueur a cependant la possibilité d'encaisser la taxe de séjour par nuitée effective auprès de ses hôtes et de la conserver pour lui. Il ne peut néanmoins encaisser plus de taxes de séjour qu'il n'a d'UPM.

En cas de mise en location par le biais d'une agence, la taxe de séjour par nuitée effective peut également être collectée par l'agence, et reversée au propriétaire.

MY EXPLORER CARD

Chaque UPM donne droit à une EXPLORER CARD « carte propriétaire » nominative et annuelle. Les avantages sont quant à eux valables à des périodes déterminées.

La « carte propriétaire »

- comprend divers avantages gratuits ou à prix préférentiel.
- chaque « carte propriétaire » permet de partager aux invités/locataires au travers d'une « carte invité », les avantages gratuits ou à prix préférentiel.

La « carte invité »

- est rattachée à la « carte propriétaire ».
- comprend les mêmes avantages que la « carte propriétaire ».
- est nominative et limitée dans le temps. Elle est valide uniquement pour la durée du séjour.

2. CONNEXION AU PORTAIL MY EXPLORER CARD

Connectez-vous à : **https://carte.crans-montana.ch**
Saisissez le code avantages et le PIN se trouvant sur la facture de taxes de séjour, que vous avez reçue par votre administration communale. Cliquez sur « inscription ».

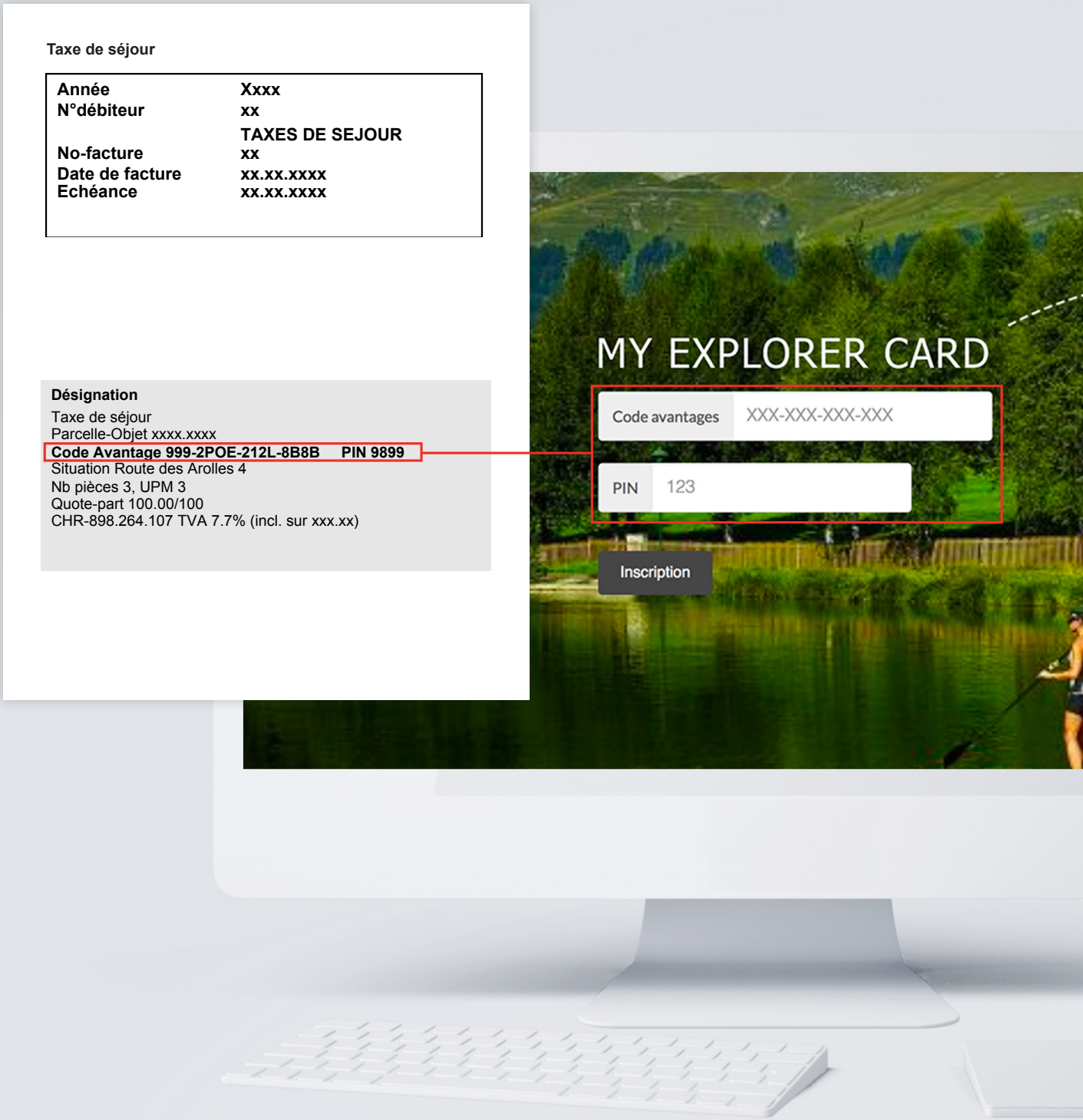

3. CONFIGURATION DE VOS CARTES PROPRIÉTAIRES

1. Le nombre de carte affiché correspond à votre nombre d'UPM. Ces cartes propriétaires sont vos cartes principales, elles sont nominatives et annuelles.

2. Choisissez à qui vous désirez attribuer votre première « Carte propriétaire » en complétant les champs.

3. Si vous louez votre bien par une agence de location, sélectionnez votre agence dans la liste déroulante. L'agence de location est de suite informée et autorisée à créer des Explorer Cards pour vos locataires.

   Cliquez sur « Inscription ».

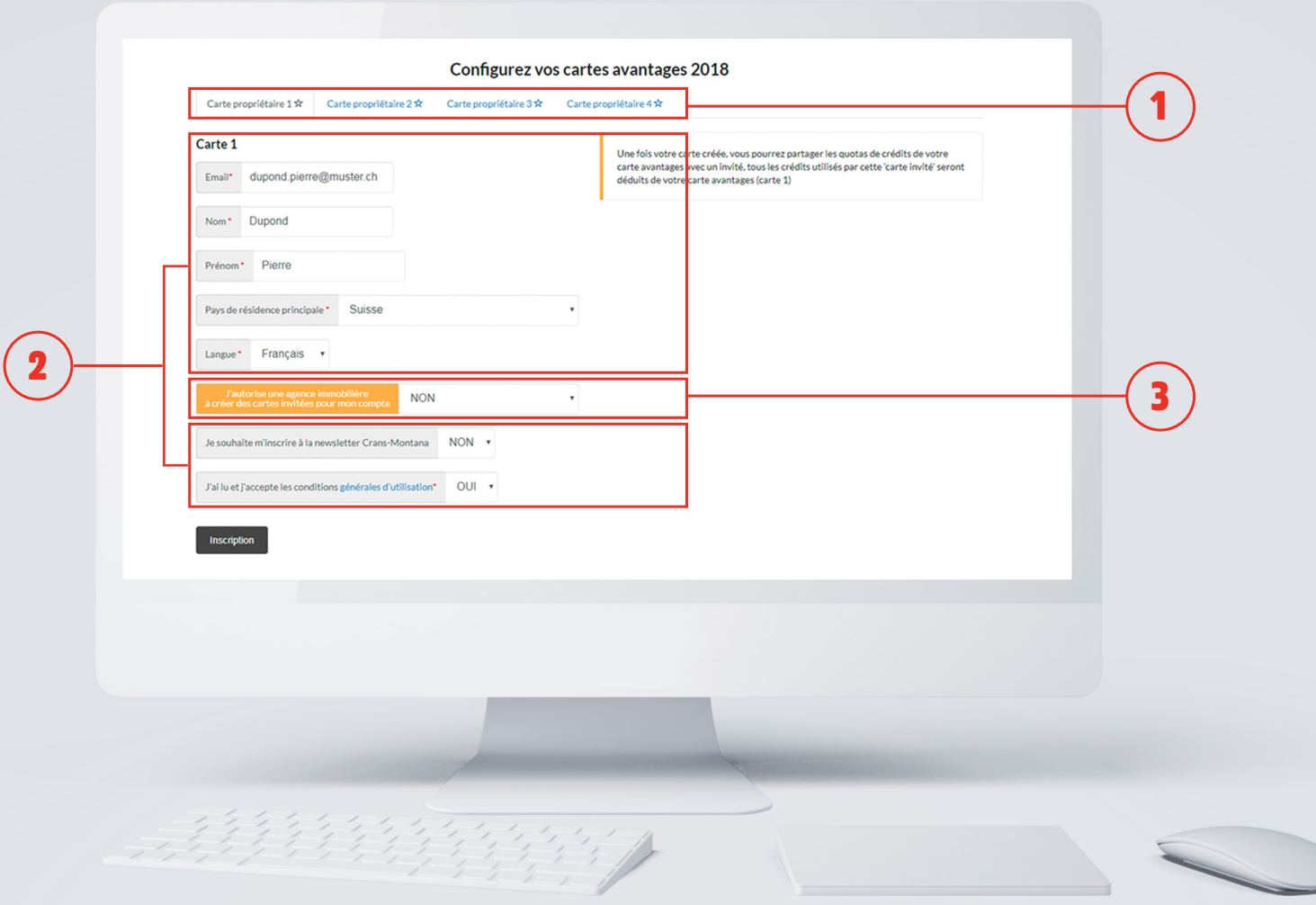

4. CONSULTATION / IMPRESSION

4. Votre « Carte propriétaire 1 » a été créée. Sur cette page vous pouvez consulter les avantages.

5. Cliquez sur le bouton vert « PDF de la carte avantages propriétaire » pour imprimer en version papier MY EXPLORER CARD.

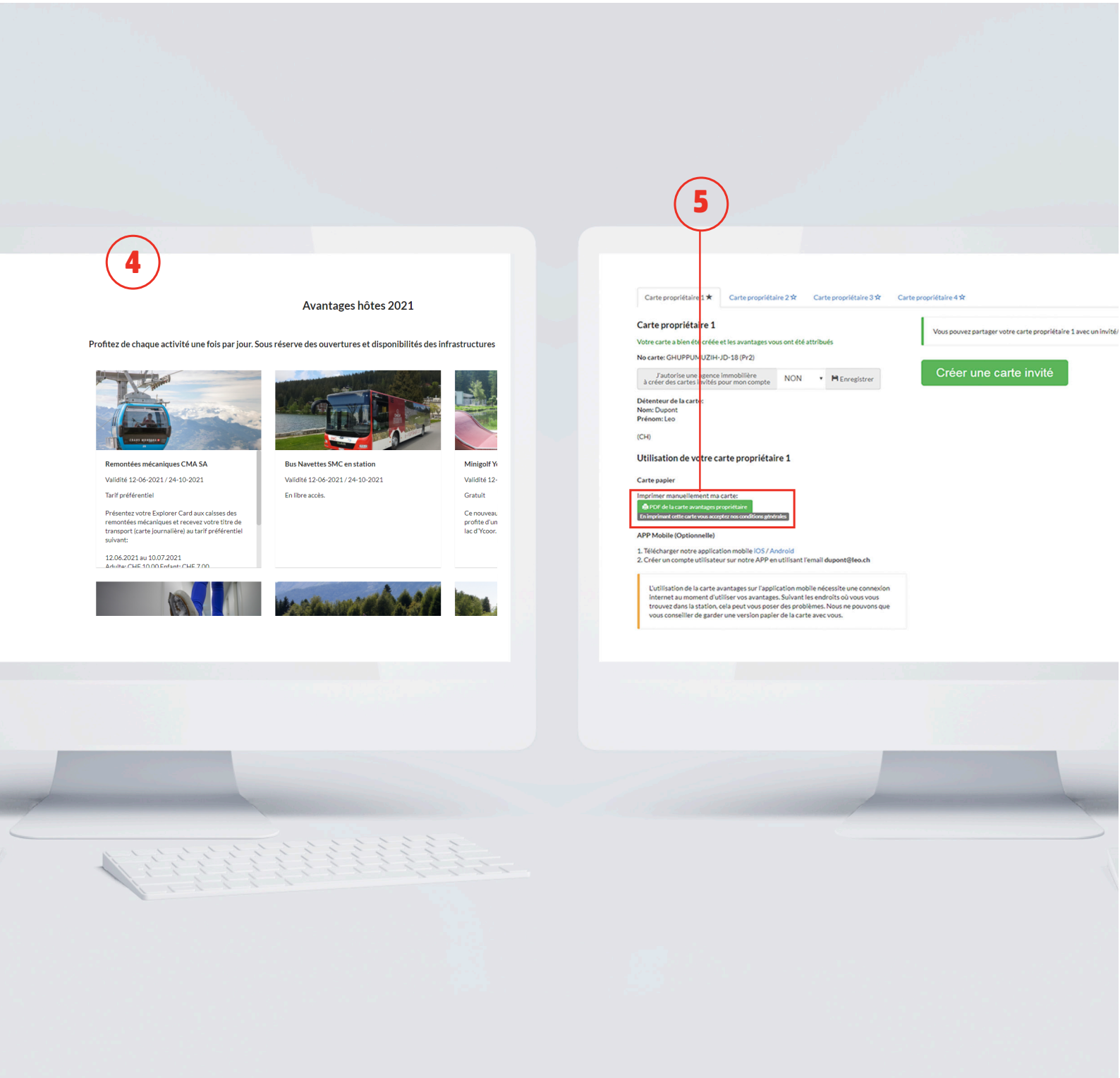

Vous trouvez sur ce document le QR Code nécessaire à la validation de vos avantages. Il ne vous reste plus qu'à profiter de nos différents avantages en présentant votre QR Code aux prestataires de votre choix.

Nous vous conseillons de toujours garder cette version papier sur vous.

Recommencez la même procédure pour attribuer les autres cartes propriétaires.

CRANS MONTANA
Absolutely

Dupont Leo
CH

Voici la carte qui vous permettra d'explorer Crans-Montana comme vous ne l'avez jamais fait !

Contre l'acquittement de votre taxe de séjour, vous bénéficiez d'une large palette d'avantages gratuits ou à prix préférentiel.

En version papier ou digitale (sur votre smartphone), gardez-la sur vous durant votre séjour et présentez-la aux différents partenaires touristiques participant au programme My Explorer Card.

Comment connaître mes avantages ?

Une liste détaillée des avantages est disponible en scannant le QR Code ci-dessous, auprès de votre hébergeur, à l'office du tourisme ou sur : www.crans-montana.ch/myexplorercard

Comment profiter des avantages ?

C'est extrêmement simple. Présentez le QR Code ci-dessous aux partenaires affiliés... et il ne vous reste plus qu'à profiter de votre avantage.

Pour une utilisation digitale, enregistrez-vous sur notre Application mobile « Crans-Montana Tourisme » en utilisant la même adresse e-mail que pour la création de votre carte.

Bon séjour à Crans-Montana !

MY EXPLORER CARD
2018
No carte: GHUPPUMUZIH-JD-18 (PR2)
Leo Dupont

CRANS MONTANA Absolutely

1 scan possible par passage

QR CODE

5. MY EXPLORER CARD AU FORMAT DIGITAL

Si vous préférez la version digitale, téléchargez notre application mobile IOS ou Android « Crans-Montana Tourisme ».

6. Pour activer votre carte avantages cliquez sur

7. Connectez-vous ou créez un compte utilisateur sur l'application « Crans-Montana Tourisme » en utilisant la même adresse email que celle que vous avez insérée précédemment pour la « Carte Propriétaire 1 ».

8. Pour consulter la liste de vos avantages cliquez au-dessus du QR code sur My Explorer Card. Il ne vous reste plus qu'à profiter de l'activité de votre choix en présentant le QR Code au prestataire.

Nous vous conseillons de toujours garder une version papier sur vous.

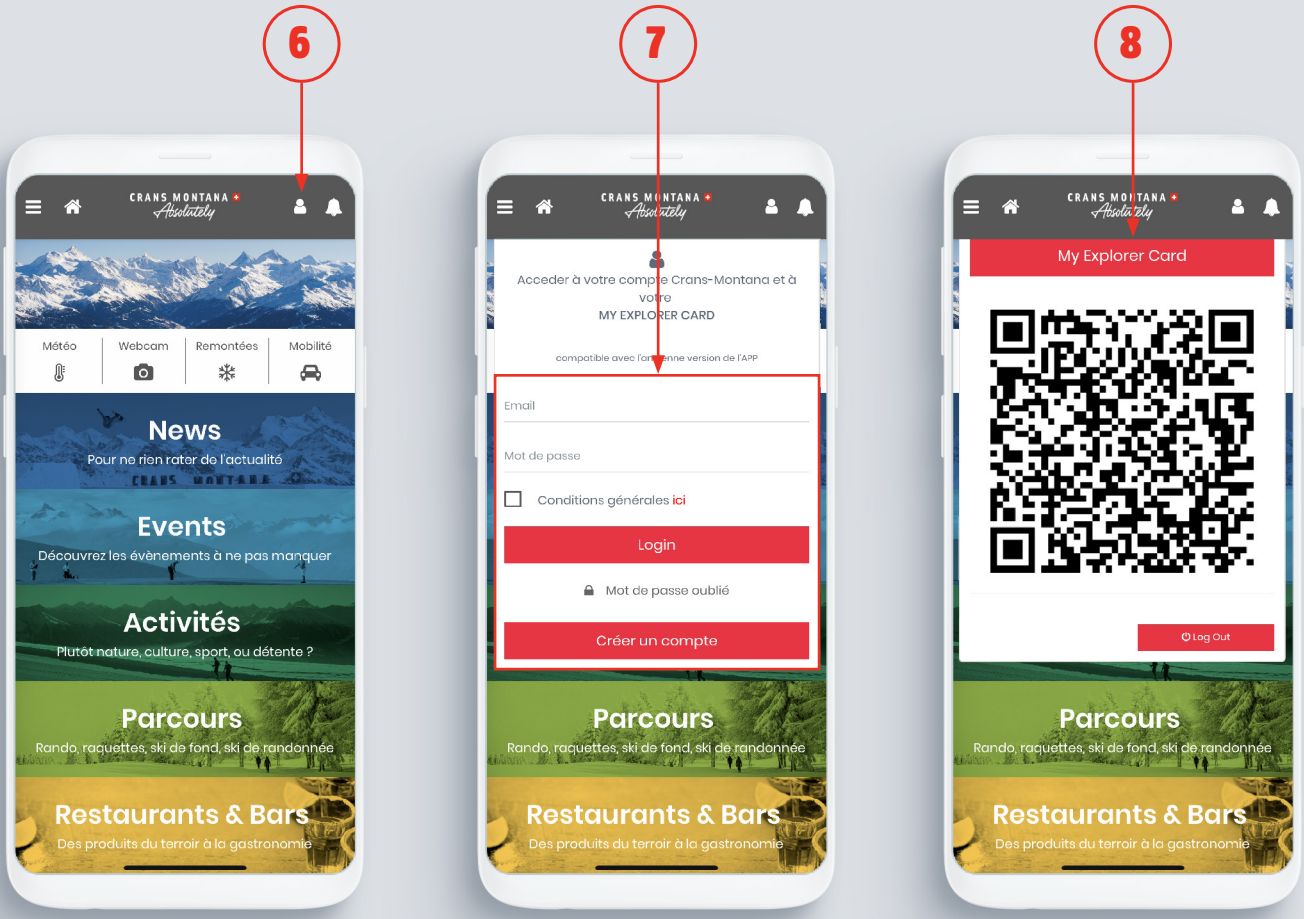

6. CRÉATION DES CARTES INVITÉS / LOCATAIRES

9. Pour éditer une carte avantages pour vos invités / locataires, cliquez sur « Créer une carte invité ».

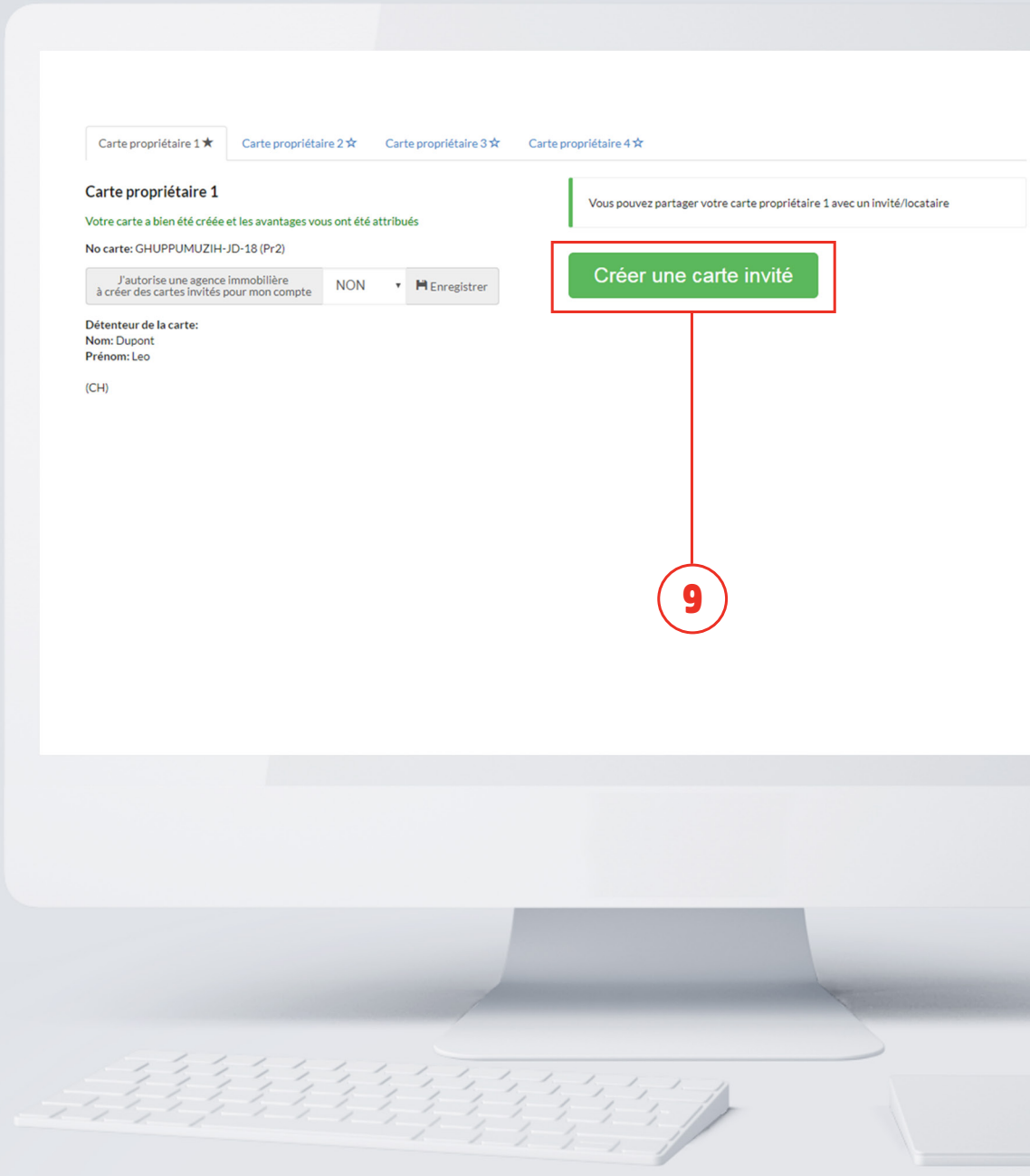

10. Si vous n'avez pas les coordonnées de votre invité/locataire ou désirez lui faire parvenir directement la carte invité par mail, complétez l'adresse email de l'invité/locataire puis cochez la case, « Utiliser cet email pour compléter les données personnelles auprès du client ».

    - Complétez les données de l'invité/locataire
    - Complétez la date de début et la date de fin de validité
    - Indiquez par « OUI » si vous percevez de l'hôte une loyer pour la location de votre bien et par « NON » si vous ne percevez pas de votre hôte de location pour votre bien
    - Cliquez sur « Créer »

    Un email sera généré automatiquement et envoyé à l'invité/locataire qui pourra compléter lui-même ses données personnelles et imprimer directement ses EXPLORER CARDS.

11. Sous la « Liste des cartes invités actives » vous pouvez voir la carte que vous venez de créer avec « Données incomplètes ». Vous pouvez en tout temps mettre à jour vous-même les données en cliquant sur le champ orange « Compléter ». Vous pouvez également générer à nouveau un envoi d'email automatique à l'invité/locataire en cliquant sur le champ bleu « Transmettre ».

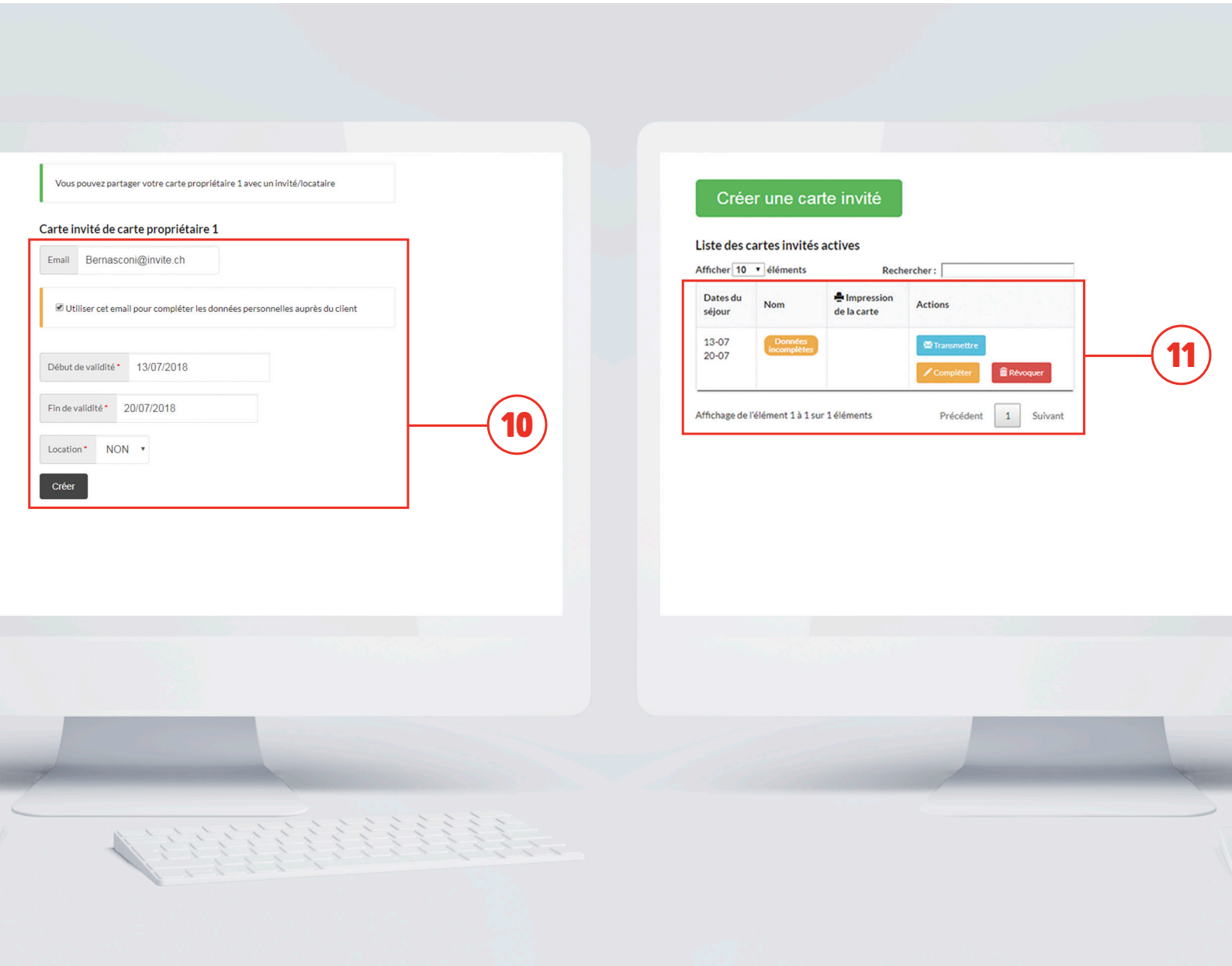

12. Si vous connaissez les coordonnées de votre invité/locataire et désirez lui remettre vous-même la carte invité :

    - Complétez les données de l'invité/locataire
    - Complétez la date de début et la date de fin de validité
    - Indiquez par « OUI » si vous percevez de l'hôte une loyer pour la location de votre bien et par « NON » si vous ne percevez pas de votre hôte de location pour votre bien
    - Cliquez sur « Créer »

- Vous pouvez créer autant de cartes « Invité » par cartes annuelles que vous le souhaitez. Unique condition : Elles ne peuvent pas être valables simultanément, sauf si vous créez un voucher (voir plus bas chapitre 7. Plus d'invités/locataires que de cartes propriétaires / UPM ?).

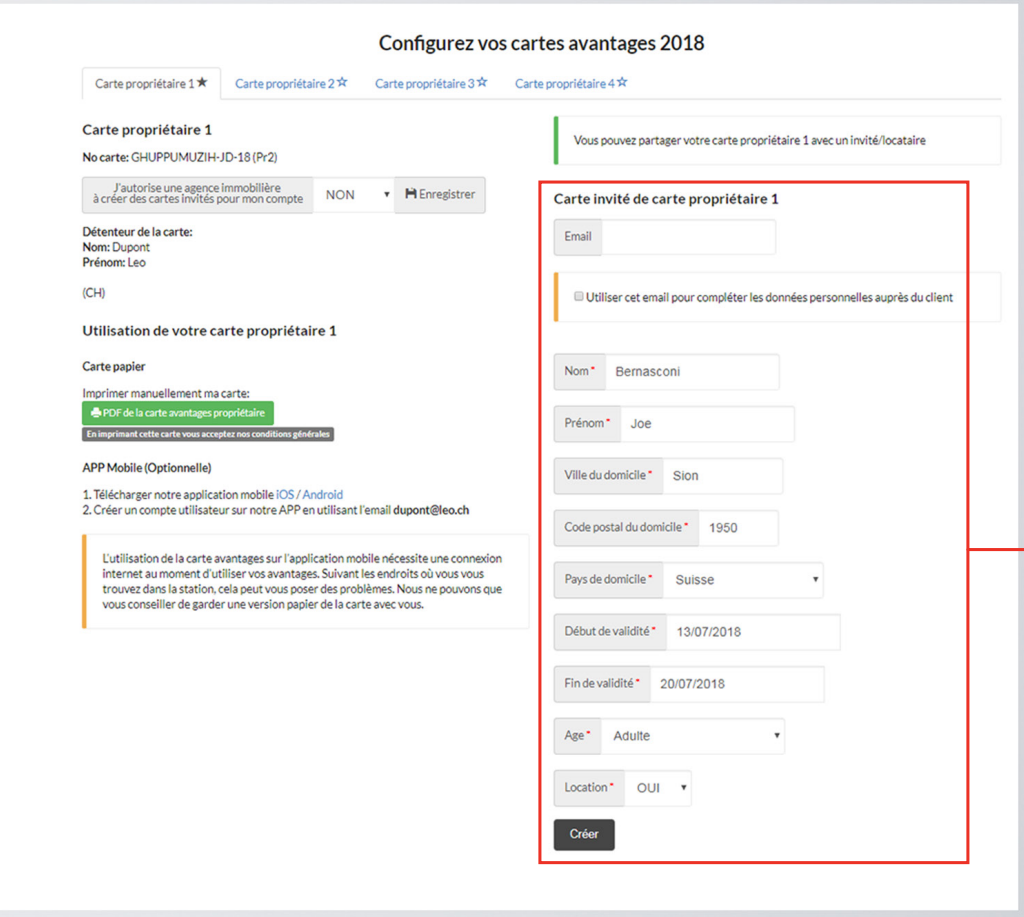

7. PLUS D'INVITÉS / LOCATAIRES QUE DE CARTES PROPRIÉTAIRES / UPM ?

Comme mentionné dans l'introduction, le propriétaire loueur ne peut encaisser plus de taxes de séjour qu'il n'a d'UPM, de même qu'il ne peut créer plus de cartes invité que d'UPM.

Néanmoins, vous pouvez créer des cartes invité supplémentaires sous forme de voucher. L'invité/locataire peut ainsi se rendre avec son voucher auprès de l'office du tourisme s'acquitter de la taxe de séjour pour obtenir My Explorer Card.

Pour ce faire assurez-vous d'avoir créé en 1er lieu une carte invité sous chacune des cartes propriétaires. Le revenu de la taxe de séjour pour ces cartes invité vous reviendra.

Retourner sur la carte propriétaire 1 et créer une carte supplémentaire.

13. L'information qui indique que les dates de cette carte chevauchent les dates d'une autre carte s'affiche.

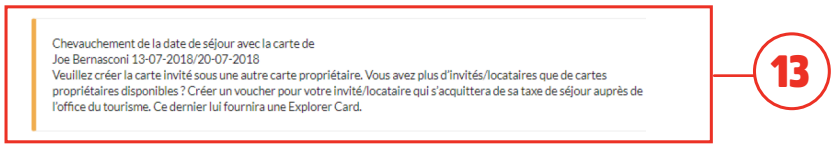

14. Choisissez parmi ces 2 options.

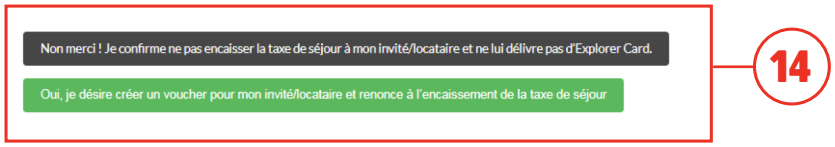

14.1. Pour renoncer au voucher et à la création d'une Explorer Card supplémentaire cliquez sur « Non merci ! Je confirme ne pas encaisser la taxe de séjour à mon invité/locataire et ne lui délivre pas d'Explorer Card.

14.2. Pour imprimer le voucher cliquez sur « Je désire créer un voucher pour mon invité/locataire et renonce à l'encaissement de la taxe de séjour ».

8. IMPRESSION CARTES INVITÉS / LOCATAIRES ET VOUCHER
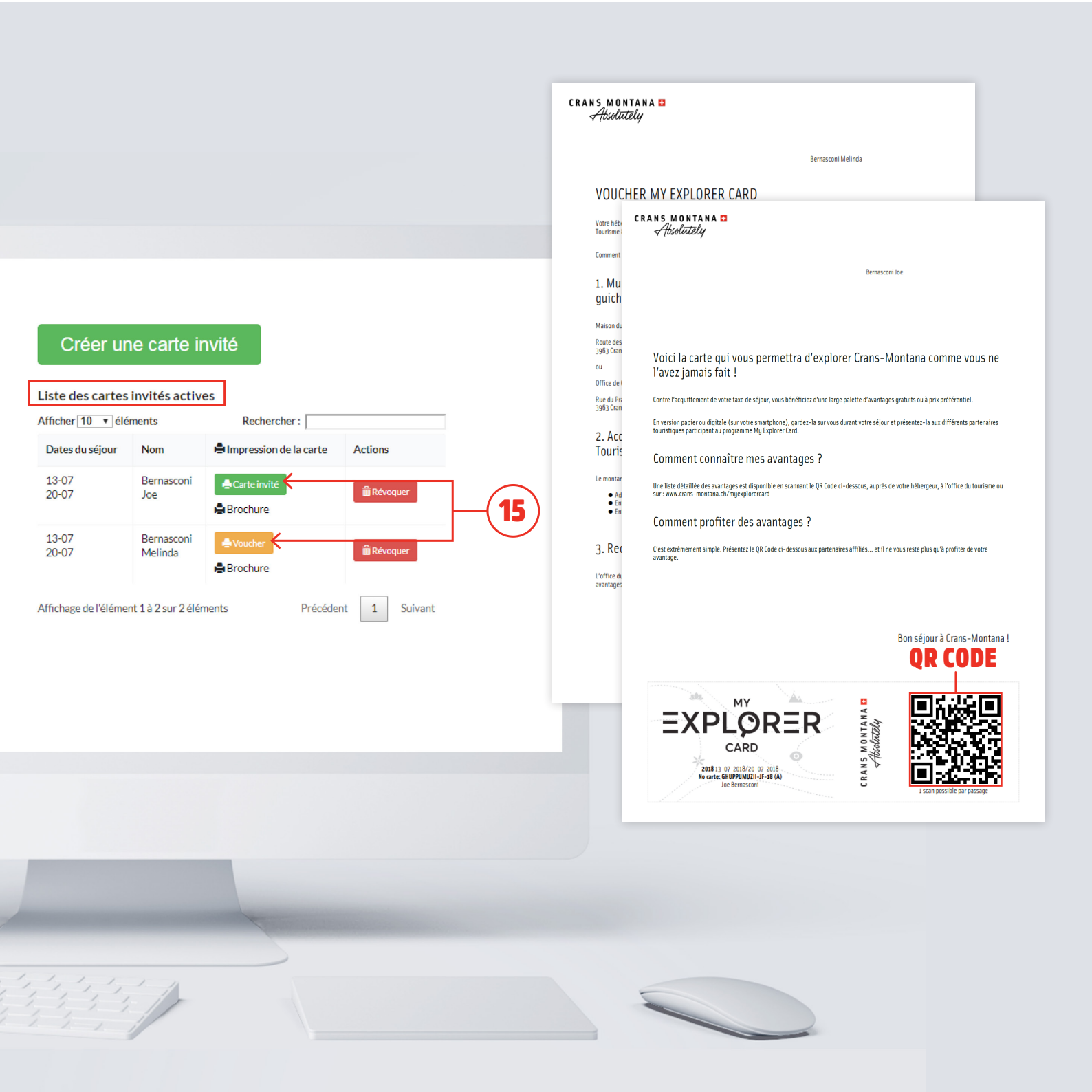
15. Sous la « Liste des cartes invités actives » vous pouvez voir la carte que vous venez de créer. Vous pouvez imprimer la carte de l'invité / locataire en cliquant sur « Carte invité » ou imprimer le voucher en cliquant sur « Voucher ».